

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU AU SIEGE DE LA SOCIETE
LE (JJ/MM/AA)¹

Sont présents :

- Monsieur/Madame....., administrateur délégué
- Monsieur/Madame....., administrateur
- Monsieur/Madame....., administrateur

L'assemblée est présidée par Monsieur/Madame.....(administrateur délégué).
Le président constate que tous les administrateurs sont présents.

Les décisions suivantes sont prises et les constatations sont faites à l'unanimité des voix :

1. Les comptes annuels au 30/09/A-1 sont approuvés.
Cette approbation signifie que les administrateurs assument la responsabilité selon laquelle ces comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au 30/09/A-1 et des résultats de l'exercice A-2/A-1. On a tenu compte en cela de tous les risques prévisibles , litiges et obligations , même de ceux qui se seraient produits après la date du bilan.
2. Les règles d'évaluation en annexe des comptes annuels ont été ratifiées.
3. Le rapport annuel à soumettre à l'assemblée générale annuelle est approuvé (voir annexe).

Fait à.....et signé à XX heures

.....
administrateur délégué
administrateur
administrateur

¹ Dans notre exemple l'exercice va jusqu'au 30/09/A-1